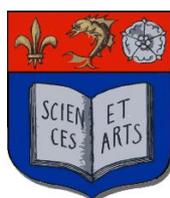


Lettre mensuelle de l'Académie Delphinale



N°6 / Juin-juillet-août 2020

Éditorial du Président

Le premier semestre 2020 qui s'achève aura été hors normes : inquiétant et anxiogène, nous plongeant dans une situation totalement inédite, nous laissant interdits et stupéfaits par un confinement certes indispensable mais auquel nous avons été astreints pratiquement du jour au lendemain, il a bousculé nos modes de vie et nos habitudes. Chacun aspire maintenant à reprendre la vie et les activités normales, mais il ne fait aucun doute que des traces, bonnes ou mauvaises, resteront de cette période.

Quoi qu'il en soit, ces derniers mois nous ont donné le temps de la réflexion libre et du recul, dans un contexte compliqué pour notre Académie, appelée simultanément et dans des délais très courts à repenser son Bulletin, à déménager ses archives et sa bibliothèque, et à trouver un nouveau lieu de réunion !

Ces événements nous confirment qu'il nous faut développer toujours plus notre souplesse, notre réactivité, nos facultés d'adaptation. En un mot, déployer tous nos atouts : la jeunesse d'esprit et l'innovation (voir ci-après l'article de notre Secrétaire perpétuel), alliés à la sagesse que donnent le savoir et l'expérience.

Les changements que vit actuellement notre Compagnie (en particulier depuis la remise des conclusions du groupe Projet en mai 2019) sont menés avec prudence et discernement, mais de manière résolue chaque fois que nos instances dirigeantes estiment qu'ils sont nécessaires, voire vitaux.

Il ne s'agit en aucun cas de mésestimer le travail réalisé par les générations précédentes, mais au contraire, en s'inscrivant dans ses traces, de le poursuivre, de le développer, de l'amplifier.

Dans l'immédiat, et outre notre déménagement au Musée dauphinois, il nous faut « atterrir » sur les deux principaux sujets de préoccupation habituels de notre Compagnie :

- **nos séances** : il s'agit, sous l'égide de notre Chancelière, de replanifier les séances prévues pour ce printemps et qui ont dû être reportées, et de trouver de nouveaux lieux de réunion puisque les Archives départementales seront indisponibles durant la prochaine année scolaire. Le calendrier des communications pour le second semestre a pu être établi définitivement fin juin : dès que tous les lieux seront fixés eux aussi, **l'ensemble sera diffusé par courriel, et mis en ligne sur notre site Internet** (qui dans tous les cas reste notre moyen d'information le plus à jour et immédiatement réactif : <http://www.academiedelphinale.com/academie-delphinale/seances-academie/2020>). Les trois premières séances de la rentrée sont d'ores et déjà indiquées dans cette lettre. Il est à noter que la plupart d'entre elles se tiendront comme à l'accoutumée **le samedi à 14h30**, mais que deux séances de ce second semestre auront lieu des **lundis à 17h30**.
- **notre bulletin** : vous trouverez ci-après deux articles détaillant les modalités de sa prochaine parution qui, je le rappelle, sera désormais **annuelle. Le bulletin 2020 paraîtra à l'automne**, et comportera toutes les communications non encore éditées de 2019 ; les bulletins suivants seront désormais destinés, chaque année, à recueillir toutes les interventions faites l'année précédente.

Un mot enfin sur notre partenariat avec l'UIAD, qui s'est enclenché avec les visioconférences « confinées ». Il est conçu sur un mode gagnant-gagnant, dans lequel chaque entité conserve bien sûr sa spécificité propre et sa pleine autonomie, mais fait bénéficier l'autre de ses atouts. Les premiers retours sont très positifs, il est donc amené à être pérennisé.

Le Président, Gilles-Marie MOREAU

Du fait de la pandémie, les **séances de l'Académie** ont été suspendues de mars à juin inclus. Nous avons bon espoir de les reprendre **dès la rentrée de septembre**.

Pour autant, du fait même des événements que nous vivons, l'Académie compte vivement sur le soutien de tous ses membres titulaires et associés. Elle prie donc celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir régler leur **cotisation 2020**, comme indiqué plus loin.

Réunions statutaires de l'Académie

Les membres du **Bureau** se sont réunis le jeudi 4 juin à 17 heures, par visioconférence.

Les membres du **Conseil d'Administration** se sont réunis à l'hôtel de Belmont le lundi 22 juin à 17 heures.

L'Assemblée générale des membres titulaires s'est tenue en visioconférence, samedi 27 juin à 10 heures.

Prochaines séances académiques

Les Archives départementales de l'Isère étant sur le point de fermer avant leur déménagement, les séances de l'Académie en 2020-2021 se tiendront dans plusieurs lieux de Grenoble, car il n'a pas été possible de trouver un seul et même site qui puisse les accueillir toutes.

Les informations manquantes à ce jour seront précisées ultérieurement, par courriel ainsi que sur le site Internet.

Quoi qu'il en soit, nos séances sont, comme toujours, accessibles à toutes et tous.

 <p>Lundi 7 septembre (17h30)</p> <p>Salon d'honneur de l'Hôtel de ville</p>	<ul style="list-style-type: none">• M. René Verdier : « La bataille d'Anthon (1430) ».• M. Philip Boyer : « Chartreuse : la liqueur, des traces d'un appel à celui d'un savoir ».
 <p>Samedi 26 septembre (14h30)</p> <p>Lieu à préciser</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mgr Dominique Le Tourneau : « Une relique insigne méconnue de la Passion à Vienne : la Sainte Nappe sur laquelle le Christ a célébré l'Eucharistie le Jeudi Saint ».• Mme Christiane Mure-Ravaud : « Une utopie balzacienne au cœur du Dauphiné : le médecin de campagne ».• M. Jean-Jacques Sotto : présentation du livre <i>Grenoble Métropole Santé</i> (courte communication).
 <p>Samedi 17 octobre (14h30)</p> <p>Salon d'honneur de l'Hôtel de ville</p>	<ul style="list-style-type: none">• Discours de réception de M. Jean-William Dereymez, élu le 27 octobre 2018 au fauteuil n. 7 : « L'art de la guerre : Émile Gilioli ».• Réponse de M. le Président de l'Académie Delphinale.

Cotisations : le Trésorier tire la sonnette d'alarme

Malgré plusieurs rappels effectués dans les lettres mensuelles successives, un nombre important de membres titulaires et associés n'ont toujours pas, à ce jour, réglé leur cotisation 2020.

Il est pourtant clairement spécifié que les cotisations doivent être acquittées durant le premier trimestre, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre Compagnie. Celui-ci, chacun le sait, a été rendu particulièrement difficile dans le contexte vécu lors du premier semestre. Malgré cela, l'Académie s'est efforcée de maintenir un important niveau d'activité, avec la tenue de séances hebdomadaires en visioconférences, la publication des lettres mensuelles et les réunions statutaires.

Le Trésorier avec l'ensemble des membres du Bureau prie donc instamment les personnes concernées de régulariser au plus vite leur situation.

Bulletin 2020

Lors de son Assemblée générale du 25 mai 2019, notre Compagnie avait décidé, suivant en cela les préconisations du rapport du groupe Projet présenté par notre confrère Bernard Pouyet, de modifier sa périodicité.

Au début de l'année 2020, le Bureau s'est donc mis au travail et, après une étude approfondie, a décidé d'opter pour la publication d'un **volume annuel**, qui sera édité par les Presses Universitaires de Grenoble.

Chaque année, ce volume contiendra l'ensemble des communications et discours de réception qui auront eu lieu l'année précédente, ainsi que les rubriques habituelles : vie de l'Académie, chroniques delphinales, recensions d'ouvrages... Les informations plus immédiates (en particulier bien sûr l'annonce des prochaines séances) seront, et sont déjà, publiées sur le site Internet, et largement diffusées par courriel dans la lettre mensuelle.

Du fait de la situation exceptionnelle vécue cette année, **le volume 2020 de l'Académie Delphinale paraîtra dans le courant du mois d'octobre**. Il sera envoyé à tous les membres titulaires ou associés, à jour de leur cotisation.

Les années suivantes, l'ouvrage paraîtra au mois de juin.

L'Académie Delphinale et ses publications

Depuis la parution du Bulletin n. 9 de décembre 2019, les membres de l'Académie sont presque à jeun de publication. La suppression du Bulletin mensuel qui assurait un lien régulier entre nos confrères et l'administration de notre Compagnie explique peut-être le retard important constaté dans le paiement des cotisations. Pourtant la *Lettre mensuelle de l'Académie Delphinale*, parue sans interruption de janvier 2020 à juin 2020, aurait dû suppléer en partie à cette disparition. Mais nos confrères attendent à n'en pas douter une lecture plus substantielle de nos travaux.

C'est pourquoi en 2019, un Conseil d'administration et une Assemblée générale avaient décidé la transformation du Bulletin mensuel en une revue du genre de celles que les académies font paraître régulièrement, en fin d'année généralement, et qui rassemblent sous un format différent, une couverture en couleurs et un nombre de pages beaucoup plus important, tous les travaux de l'année écoulée.

Le moment est venu pour notre Compagnie de passer aux actes. Après étude d'une maquette et examen de plusieurs devis, une revue qui contiendra toutes les communications et travaux de l'année 2019 qui restaient à publier paraîtra avant la fin de la présente année, dans la nouvelle formule. Les « comptes » de l'année 2019 étant ainsi épurés, nous repartirons sur ces nouvelles bases pour l'année 2020. Nos membres peuvent être rassurés, ils pourront mettre au pied du sapin de Noël une belle revue dont la lecture leur fera peut-être oublier une terrible pandémie.

Yves ARMAND

Déménagement de l'Académie Delphinale

Notre Compagnie vit en ce moment une étape importante de son histoire, avec son changement de siège social et son déménagement.

En effet, du fait du transfert des Archives départementales à Saint-Martin-d'Hères, et suite à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 27 avril 2019, l'Académie Delphinale va établir son siège au Musée dauphinois, dans le cadre d'une convention signée avec le département de l'Isère le 30 janvier dernier.

Le déménagement de nos archives et de notre bibliothèque (livres et bulletins de l'Académie) va bientôt débuter. A partir de la rentrée de septembre, le nouveau siège social de l'Académie sera donc désormais au **Musée Dauphinois, 30 rue Maurice-Gignoux, 38031 Grenoble cedex 1**. Le courrier peut d'ores et déjà y être adressé.

Comité de lecture

Notre Président a souhaité réinstaurer le Comité de lecture qui était en sommeil depuis quelque temps. L'article 2 de notre règlement intérieur prévoit en effet : *Aucune publication, que ce soit dans le bulletin ou extérieurement à celui-ci, ne peut être éditée au nom de l'Académie sans l'examen préalable par un Comité de Lecture.* Le Comité doit donc donner son avis avant toute publication, en particulier dans le bulletin de l'Académie (cf. l'article 13 du même règlement intérieur). Il s'agit là d'un point capital, puisque la responsabilité de l'Académie est évidemment engagée par tout ce qui paraît sous son nom.

Ce Comité est composé du Chancelier, du Secrétaire perpétuel, et de quatre membres proposés par le président et désignés par le Conseil d'Administration parmi les membres titulaires et émérites. Ces quatre membres sont choisis pour leur compétence, leur notoriété et leur pratique éditoriale.

Le Comité de lecture a donc été mis en place par le Conseil d'administration réuni le lundi 22 juin, et approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin. Il est composé de Mme la Chancelière, qui animera les débats, de M. le Secrétaire perpétuel, et de MM. Jean Guibal, Claude Racinet, Jean Serroy et Daniel Thoulouze.

Toujours selon nos textes statutaires, les membres titulaires ou associés désirant faire une communication doivent donc désormais prendre contact avec la Chancelière, en informant également le Président de leur souhait, et soumettre une note d'intention au Comité de lecture.

Bien entendu, ce Comité ne doit pas être considéré comme une contrainte, mais bien au contraire, comme une aide apportée aux auteurs potentiels, afin de les accompagner dans leur démarche et de leur fournir tous les conseils nécessaires, prodigués par des personnes choisies pour leurs compétences en la matière.

Grâce à son travail, mené sous l'égide de notre Chancelière et de notre Secrétaire perpétuel, le Comité de lecture nous permettra ainsi de maintenir et de renforcer toujours plus la qualité de nos publications.

Futurs membres associés

A été présenté à la qualité de membre associé :

M. Pascal Faure (1 rue Casimir-Périer, 38000 Grenoble), par MM. Yves Jocteur-Montrozier, Gilles-Marie Moreau et Yves Armand.

M. Faure, ainsi que l'ensemble des candidats au titre de membre associé présentés dans les précédentes lettres mensuelles du premier semestre 2020, ont été élus par l'Assemblée générale des membres titulaires qui s'est tenue en visioconférence le 27 juin.

Adieu aux Archives de l'Isère de la rue Auguste-Prudhomme

Le Bulletin de l'Académie Delphinale numéro 7 d'octobre 2005 porte le texte d'une communication que j'avais donnée devant notre Compagnie le 28 mai 2005, et intitulée : *L'Académie Delphinale et ses pénales*. Pour « servir l'histoire » de notre Compagnie, je racontais les errances de celle-ci et les difficultés qu'elle rencontra pour se rassembler pendant de longues années. Mais jugeons sur pièces, et ouvrons les bulletins de 1987, 1988 et 1989 :

- Le 24 janvier 1987, les membres titulaires se réunissent en Assemblée Générale dans l'un des salons de l'Hôtel de Savoie, avenue Alsace-Lorraine. Le même jour, à 15 heures, ils vont s'installer dans la grande salle de la Maison du Tourisme, rue de la République.
- Le 28 mars 1987, à 15 heures, ils s'installent dans l'amphithéâtre n. 6 de l'ancienne Faculté des Lettres, place de Verdun.
- Pendant quelques années, ils tiennent séance au siège de la Caisse d'Épargne, boulevard Édouard-Rey.
- Le 3 mai 1988, ils occupent l'auditorium de l'Hôtel des Sociétés savantes de la fondation Hébert d'Uckermann à La Tronche.
- Le 30 janvier 1988, la Bibliothèque Municipale d'Études, boulevard Maréchal-Lyautey, les accueille.
- Le 28 mai 1988, ils se retrouvent dans le salon de l'Hôtel de la Division, place de Verdun.

Et jusqu'en 1989, en cherchant bien, on trouverait sûrement d'autres lieux de rassemblement.

Le cauchemar des Présidents, Secrétaires perpétuels et Trésoriers, va trouver son dénouement en 1989. Notre Compagnie le doit indiscutablement à la conjonction de plusieurs événements et influences. Le nouveau bâtiment qui abrite les Archives de l'Isère, rue Auguste-Prudhomme (anciennement rue des Adieux), dispose d'un bel amphithéâtre parfaitement équipé. Nous comptons parmi nos membres titulaires (fauteuil n. 41) le très dynamique et très influent doyen Guy Cabanel, qui va intervenir efficacement au niveau du Conseil général dont il est l'élu. Parmi nos membres associés figure M. Yves Soulingeas, nommé directeur des Archives de l'Isère, et qui se réjouit de nous offrir l'hospitalité dans sa maison. Enfin, l'action résolue auprès des pouvoirs publics de tous les Présidents de la décade 1980-1990 va permettre à l'Académie de trouver un toit, et même plus qu'un toit : un petit mais pratique bureau, où le Secrétaire et les membres du Bureau pourront travailler. Il suffira d'acheter une armoire métallique où nous rangerons le matériel d'écriture et les archives les plus précieuses ; une table, deux ou trois chaises viendront compléter notre installation. Devenues notre siège social, les Archives reçoivent notre courrier qu'un employé a la gentillesse de déposer sur la table du bureau. Mais plus encore, Yves Soulingeas nous offre au 3^e étage avec ascenseur une série de rayonnages sur lesquels nous allons disposer puis classer par année les bulletins anciens de l'Académie (merci colonel Pierre Barral !) que nous déménagerons du grenier de l'ancienne Faculté de Droit, rue Marcel-Benoît, et auxquels s'ajouteront les livres reçus et les publications de notre Compagnie.

Tout est prêt. L'Académie tiendra sa première séance le samedi 29 avril 1989 dans l'hémicycle des Archives, et à quelques rares exceptions y prendra ses habitudes jusqu'aujourd'hui. Le personnel des Archives, très souvent des femmes à l'accueil comme ailleurs, se révèle d'une grande gentillesse à notre égard, notamment envers les Secrétaires perpétuels, M. Paul Hamon d'abord, puis moi-même. Les gardiens, M. Albert Gelabert, en retraite aujourd'hui, et le jeune Julien Michel qui a pris sa succession, seront toujours à nos côtés pour nous aider à déménager, trier, aménager les lieux. Comment leur dire notre profonde reconnaissance ?

La maladie éloigne de Grenoble Yves Soulingeas, que nous ne reverrons plus. Lui succède Mme Hélène Viallet, qui va conserver à l'Académie tous les avantages et privilèges dont elle jouit, notamment la tenue des séances académiques le samedi après-midi.

Est-ce la fin de nos tribulations ? Sommes-nous installés au cœur de la ville pour de longues années ? Naïfs que nous sommes ! Les Archives annoncent leur départ. Il nous faut quitter les lieux où nous avons été si heureux pendant plus de trente ans. Président et Vice-président se remettent à chercher. MM. Boucharlat et Dell'Accio trouvent enfin au Musée dauphinois un local où pourront être installés le secrétariat, nos archives, et une collection réduite de nos bulletins. Le siège de notre Compagnie sera désormais fixé dans ce lieu emblématique que nous offre son obligeant directeur, M. Olivier Cogne.

Reste à trouver une salle des conférences dans le Grenoble intra-muros, ou à la périphérie. Mme Hélène Viallet nous offre celle des nouvelles Archives de l'Isère à Saint-Martin d'Hères, dès qu'elles seront ouvertes en 2021. Pour l'instant, un certain nombre de problèmes restent en suspens.

Je peux pourtant vous dire que l'actuel Secrétaire perpétuel ne quittera pas la rue Auguste-Prudhomme sans un gros pincement de cœur.

Yves ARMAND

Vous avez dit « rajeunir » ?

L'autre jour, sous le marronnier qui ombrage l'entrée des Archives de l'Isère, rue Auguste-Prudhomme, alors que nous attendions l'ouverture des portes, un membre de notre Compagnie, parmi les plus anciens, m'a fait la remarque suivante :

- Cher Secrétaire perpétuel, avez-vous remarqué que notre Président et notre Vice-président arrivent souvent à nos séances à vélo, casqués comme il se doit ?

- Cher ami, je l'avais observé, et j'ai cru voir dans cet événement un incontestable signe de simplicité et de rajeunissement de notre Compagnie.

Toutes réflexions faites, je me suis souvenu qu'ils n'étaient pas les premiers à utiliser ce moyen de locomotion, et que MM. Maurice Wantellet, Robert Bornecque, et d'autres encore en leur temps, avaient enfourché leur bicyclette pour venir nous rejoindre aux Archives. Les sportifs

ne manquent pas à l'Académie Delphinale, et j'en connais qui pratiquent régulièrement le ski, la randonnée, la natation, et bien d'autres sports encore, et qui ne sont plus des « jeunes » stricto sensu. Suffirait-il donc, pour opérer le rajeunissement, au sens de la capacité à innover, à inventer, à s'adapter, de peupler notre Compagnie d'hommes et de femmes jeunes et sportifs ? L'homme âgé que je suis devenu, et d'autres avec moi, ne le pensons pas.

L'adaptation de notre Compagnie à la marche du siècle passe sans aucun doute par d'autres moyens. La triste période que nous vivons a vu fleurir par exemple des moyens nouveaux de communication : réunion des membres du Bureau, le téléphone en main, parfaitement réussie ; visioconférences remplaçant avec succès les classiques communications données aux Archives le samedi après-midi. A-t-on observé que notre vigilant Trésorier, M. Pierre Burguburu, a rénové la trésorerie de notre Compagnie pour la rendre plus efficace. Savez-vous qu'il a mis en place le publipostage pour l'envoi des documents à nos membres, et bien d'autres choses.

Dans le domaine du secrétariat, M. Yves Soulingeas voulut avoir à ses côtés une professionnelle capable de saisir les textes souvent manuscrits. Il embaucha au nom de l'Académie l'une de ses employées, Mme Arthaud, qui officia plusieurs années et permit de publier un bulletin mensuel de qualité. À l'occasion d'un colloque, Mme Pierrette Paravy demanda à la secrétaire de l'Université avec qui elle travaillait, Mme Evelyne de Rosa, de prendre cette succession et d'assister le Secrétaire perpétuel. Depuis vingt ans et plus, le Secrétaire perpétuel que je suis porte témoignage de l'efficacité et de l'aide précieuse que Mme de Rosa lui a apportées dans l'édition du Bulletin mensuel et du courrier, ainsi qu'à l'occasion des colloques.

On trouve dans l'histoire de notre Compagnie beaucoup d'autres exemples d'adaptation initiées par des membres de celle-ci, souvent des hommes d'âge. Dans ma communication sur l'histoire du Bulletin, publiée dans le Bulletin n. 3 de mars 2018, j'ai signalé que la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle portent la trace d'importantes innovations. Ainsi nos bulletins un peu arides dans leur lecture se voient enrichis de plans et de cartes qui apparaissent dès 1862. Après 1870, des dessins parfois en couleurs font leur apparition, et les plans coloriés ne sont plus rares. Mais c'est l'apparition de la photographie qui va bouleverser l'édition du Bulletin. Ce sont deux de nos membres, deux anciens Présidents de l'Académie tous deux membres de la Société des Amateurs photographes, Henri Ferrand et Marcel Reymond, qui vont apporter cette nouveauté au Bulletin. Dès 1903, on trouve des photos faites à l'occasion des voyages de l'Académie, par exemple à l'abbaye de Léoncel ou à Grignan. La couleur n'apparaîtra que plus tardivement, car son coût demeure toujours élevé.

Tout récemment, un groupe de réflexion est mis en place et se réunit plusieurs fois à l'hôtel de Belmont. On s'interroge : faut-il poursuivre l'édition d'un bulletin mensuel, ou innover en faisant paraître un seul bulletin annuel en fin d'année, rassemblant les communications de l'année écoulée ? L'Académie penche fortement vers cette deuxième proposition à l'heure actuelle.

Fondée en 1772, notre Compagnie va rester pendant de longues années une assemblée d'hommes. Il fallut certainement du courage au président Paul Veyret et à quelques autres comme MM. Félix Germain, le comte Oronce de Galbert et Jean Ohenne, pour oser, le 28 juin 1975, présenter une femme, Mlle Anne Leflaive, membre associée depuis le 17 mars 1947,

pour occuper le fauteuil n. 13 laissé vacant par le décès de notre confrère, Maître André Petit. Il en fallut certes un peu moins, mais encore, pour proposer en janvier 2006 à Mme Pierrette Paravy le fauteuil de la Présidence, première femme à être élue à cette fonction.

Toutes les innovations que nous venons d'énumérer furent apportées par des hommes et des femmes de tout âge, soucieux uniquement de donner à l'Académie les changements qui lui étaient devenus nécessaires. Ainsi notre Compagnie a pris le virage du XXI^e siècle, sans précipitation excessive et sans « sortie de route ». L'épidémie de coronavirus et la triste période du confinement ont incité l'Académie à la réflexion, laquelle sera nécessairement suivie par les décisions.

L'Académie fêtera ses 250 ans d'existence en 2022. Pour une institution humaine, c'est un bel âge. Elle doit cette longévité à sa capacité d'adaptation. Alors ne craignons pas le changement, et donnons-lui cette « jeunesse » qu'elle a bien méritée.

Yves ARMAND

Un rapide bilan des visioconférences

Durant deux mois, d'avril à juin, neuf visioconférences Zoom ont été organisées en partenariat avec l'UIAD, sur des sujets divers, et avec un public nombreux (jusqu'à 150 connexions, ce qui peut représenter environ 200 personnes) :

- *Créer un objet de patrimoine en révélant sa dimension artistique ?*, par M. Michel Jolland (23 juin 2020)
- *Arrivée du chemin de fer et création de l'Institut : structuration d'un nouveau quartier de Grenoble*, par M. Michel Vacher (16 juin 2020)
- *L'hypnose thérapeutique*, par M. Jean-Pierre Alibeau (9 juin 2020)
- *L'origine apostolique du diocèse de Vienne : une question débattue*, par Mgr Dominique Le Tourneau (26 mai 2020)
- *Pourquoi les fondements de la santé ont-ils changé ?*, par M. Alain Franco (19 mai 2020)
- *Histoire du Laboratoire des champs magnétiques intenses du CNRS Grenoble : rôle de Louis Néel et René Pauthenet*, par M. Jean-Louis Tholence (12 mai 2020)
- *Histoire de deux cultures industrielles en Isère : le chanvre et le tissage, le mûrier et la sériciculture*, par M. Régis Mache (5 mai 2020)
- *Le groupe cathédral de Grenoble : seize siècles d'histoire*, par M. Gilles-Marie Moreau (28 avril 2020)
- *La formation stellaire*, par M. Alain Marmonier (21 avril 2020)

Organisées sous la contrainte du confinement, elles ont permis à nos deux institutions de continuer à travailler, et de pratiquer l'échange des savoirs qui est au cœur de nos finalités respectives. Nous pouvons donc en tirer un bilan assez satisfaisant, même si nous ne méconnaissons pas, d'une part la frustration de ne pouvoir nous rencontrer physiquement, et d'autre part la fracture numérique qui aura malheureusement privé certains de nos membres de ces conférences.

Les chroniques delphinales : Jean-François Champollion (1790-1832) et quelques commémorations

Les Vifois d'abord, mais surtout l'immense peuple des passionnés d'égyptologie, attendent dans l'impatience l'ouverture à Vif du musée Champollion, qu'on nous avait annoncée pour l'automne 2020 et qui sera peut-être reportée au printemps 2021. Dans la grande maison entourée de son vaste parc, ils trouveront les souvenirs de celui qui vint s'y reposer à l'invitation de son frère aîné Jacques-Joseph, propriétaire par sa femme, Zoé Berriat, de la vaste demeure. Souhaitons que notre espérance ne soit pas déçue.

Tous les membres de l'Académie Delphinale savent que Jean-François appartenait à notre Compagnie depuis 1808 et qu'il reçut d'elle les premiers encouragements. Durant sa vie, Champollion s'est considéré comme l'obligé de notre Compagnie, parce qu'elle l'avait accueilli malgré sa jeunesse (il avait alors 17 ans). Les rôles s'inversèrent rapidement. Un peu de la gloire que Champollion s'est acquise a rejailli sur l'Académie et il est, sans contestation possible, le membre le plus célèbre de celle-ci.

L'Académie ne manqua jamais de s'associer aux grandes commémorations célébrées après la mort du déchiffreur des hiéroglyphes. À plusieurs reprises, notre Compagnie rappela que c'est dans une séance de l'Académie Delphinale le 24 juillet 1818 que Champollion le jeune tenta une explication de divers passages de la célèbre pierre de Rosette, debout devant un tableau noir où, d'après le procès-verbal, *il avait dessiné les hiéroglyphes de la dernière ligne de la première partie de l'inscription*. Le 6 mars 1932, à la cérémonie du centenaire de la mort de Champollion, le colonel Dory, président de l'Académie, souligna le plaisir que celle-ci éprouvait en étant associée à cette commémoration. Après l'hommage de piété filiale que le Père de la Brière rendit à son aïeul, le Président souligna que cette commémoration était *à la fois une fête de famille et une fête de la science*. Il rappela que Champollion jeta dans la première décennie du XIX^e siècle les fondements d'une science nouvelle et que, par déférence pour les académiciens de son époque, il s'est fait un devoir de les tenir au courant de ses découvertes par une série de communications successives. Notre Compagnie avait prévu d'organiser en cette année 1932 *une cérémonie grandiose*. Mais, les concours lui ayant manqué, ses finances ne lui permettant pas d'assumer seule les charges financières d'une pareille manifestation, elle avait dû y renoncer. Mais l'Académie, pour acquitter sa dette de reconnaissance, décida d'organiser une cérémonie plus simple et aussi des séances publiques où des communications seraient faites par des *hommes de bonne volonté* qui diront comment est née la vocation de Champollion pour l'égyptologie et comment, au terme d'un labeur de près de vingt années, il perça le secret des hiéroglyphes, le 14 septembre 1822.

Le colonel Dory insista sur le fait qu'en 1832, par une certaine indifférence, les Grenoblois avaient bien mérité le reproche d'avoir un peu oublié leur plus célèbre compatriote. Silence des journaux, ou plutôt retard dans l'annonce du décès, cérémonie funèbre oubliée à la différence de Figeac.

Grenoble attend toujours le monument à Champollion, et la rue qui porte son nom n'a rien d'une grande et belle artère de la ville ! Et le Président de déclarer : *Nous devons donc à Champollion une réparation.* La meilleure façon de réparer cette ingratitude serait de venir nombreux aux séances publiques que l'Académie Delphinale tiendra pour *magnifier le génial auteur de la plus grande découverte que l'esprit des temps modernes ait faite dans le champ des sciences historiques.*

Il est nécessaire de rappeler qu'à l'occasion des fêtes du Centenaire du déchiffrement des hiéroglyphes organisées par l'Université de Grenoble le 7 octobre 1922, le programme avait comporté :

- l'inauguration de la salle des Antiquités égyptiennes au musée de Grenoble, place de Verdun.
- une visite à la maison de Vif où Jean-François Champollion fit plusieurs séjours. Le Père de la Brière y présenta les intéressantes archives et les précieux souvenirs qui y étaient conservés.
- le 8 octobre, une messe dans la chapelle de la rue Voltaire avec allocution du Père de la Brière.
- une séance solennelle de l'Académie avec la prise de parole de diverses personnalités.

Si l'Académie Delphinale devait être invitée à l'inauguration du musée Champollion à Vif, elle n'arriverait pas à la fête les mains vides. Outre ses précieuses archives concernant Jean-François Champollion (lettre au jeune savant et réponse de celui-ci, textes de ses communications), elle pourrait apporter symboliquement les nombreuses communications faites à son sujet et sur l'égyptologie, comme celle de M. l'abbé Paul Tresson intitulée *Petit catalogue descriptif des antiquités égyptiennes de la salle Saint-Ferriol*, qui occupe 192 pages du Bulletin, 6^e série, tome 4, de l'année 1933 !

L'Académie Delphinale a gardé précieusement le souvenir du déchiffrement des hiéroglyphes, et la flamme brûle toujours.

Yves ARMAND

Cartes de Chartreuse

Après deux décennies d'un travail de recherche et de restauration exemplaire, l'ARCC (Association pour la Restauration des Cartes de Chartreuse) est entrée dans la dernière étape de son œuvre de restauration des 79 cartes de monastères chartreux. L'Académie Delphinale ne manquera pas de signaler les événements qui marqueront la fin de cette remarquable entreprise historique et patrimoniale, menée à bien avec le concours et la caution scientifique de notre Chancelière, Mme Pierrette Paravy, ainsi que de notre confrère M. Jean Guibal.

<https://www.musee-grande-chartreuse.fr/fr/individuels-et-familles/cartes-de-chartreuses>

A propos de la Covid-19

Pro-Raoult vs Anti-Raoult : match nul, la balle au centre !

La pathologie inédite qu'est l'infection Covid-19, dont on ignore presque tout de l'évolution, ce qui au vu d'informations discordantes laissait présager le pire, s'est manifestée par une panique qui s'est emparée des deux derniers ministres de la Santé et s'est traduite par des déclarations contestables scientifiquement voire mensongères. Si les politiques n'ont pas été à la hauteur, on ne peut que constater que les spécialistes médicaux consultés soit par le ministère soit par les médias soit par le Chef de l'État, n'ont pu trouver un socle commun qui aurait simplifié la tâche des politiques, d'autant que les ministres impliqués étaient médecins et a priori aptes à saisir les nuances proposées par les analyses médicales.

Bref, les spécialistes médicaux consultés n'étaient pas d'accord sur une stratégie à adopter et schématiquement se sont divisés en deux camps : les partisans du Pr Raoult, défendant essentiellement une approche thérapeutique précoce et préventive des complications viscérales, et ceux (les plus nombreux) défendant surtout l'impérieuse nécessité de faire face à la pénurie de lits de réanimation pour pouvoir traiter la totalité des formes graves (hormis celles des EHPAD majoritairement confinées dans leurs sites, ce qui pose un problème éthique qui rebondira très probablement).

Tous ces spécialistes étaient certainement de bonne foi : ils partageaient un objectif commun mais ils se sont écharpés au fil du temps sur les moyens d'y aboutir. Il a certainement manqué l'autorité d'un ministre de la Santé qui soit suffisamment compétent pour pouvoir s'imposer comme un arbitre reconnu par tous.

Pour faire court, se sont affrontés les pro-Raoult et les anti-Raoult.

L'argumentaire des pro-Raoult a été excellemment et clairement exposé par R Stainville dans *Valeurs actuelles* (n°4358), en s'appuyant notamment sur le CV de nobélisable du Pr Raoult à faire pâlir de jalousie le cénacle pléthorique des virologues, infectiologues et réanimateurs parisiens (dans lequel s'étaient glissés subrepticement deux Lyonnais et un suisse...) largement sollicités par les chaînes TV. Las ! Le passage très attendu du Pr Raoult sur la chaîne LCI s'est avéré très décevant : on attendait que ses résultats soient clairement exposés, et notamment qu'ils s'appuient sur une comparaison avec un groupe témoin dûment apparié au groupe traité : que nenni ! On ne sait toujours pas à ce jour si la baisse de la charge virale (résultat très intéressant en soi mais encore insuffisant pour crier victoire), dûment constatée chez le groupe traité par la chloroquine et son voisin chimique ne se voit pas également de façon spontanée chez le groupe témoin ?

Par ailleurs les propos rapportés du Pr Raoult, s'ils ont bien été prononcés, concernent l'impérialisme supposé des essais randomisés** qui n'auraient pas été nécessaires pour l'adoption de 90% des médicaments infectiologiques ? On ne demande qu'à le croire. Mais le rejet de principe des essais randomisés serait affligeant : les dégâts bien connus du Distilbène, prôné dans les années 50' pour éviter les fausses-couches attribuées à un déficit hormonal et dont l'autorisation de mise sur le marché a perduré en France pendant 25 ans après que 5

essais randomisés faits entre 1950 et 1955 aient démontré l'inefficacité de ce traitement, sont l'exemple caricatural de l'apport positif des essais randomisés dont l'application des résultats en temps utile auraient évité beaucoup de dégâts gynécologiques !

Enfin -last but not least- surgit un soutien fort et inattendu qu'est la lettre de JD Troyat parue dans le n° 4359 de *Valeurs Actuelles*, qui nous rapporte l'expérience très positive et unanime des institutions sanitaires officielles et de l'Ordre des médecins portugais en faveur de la chloroquine proclamée être efficace et sans danger... mais des données plus précises seraient les bienvenues.

Du côté des anti-Raoult, nous avons sélectionné deux plaidoyers qui utilisent des mots très forts pour déboulonner la statue Raoult !

La Pr Lacombe, selon R. Stainville, se dit « écœurée que l'on prête l'oreille aux élucubrations de ce spécialiste... » Bigre !

Le Dr Alexandre, plus expérimenté et moins sensible, vante le caractère impérieux et incontournable des essais randomisés négligés par le Pr Raoult, ce qui est dommage sur le principe, mais pas toujours.

Les essais randomisés sont certes le must en matière de recherche clinique, mais ils ne sont pas toujours applicables et parfois éthiquement condamnables. Par exemple il n'était évidemment pas possible de soumettre le tabagisme à un essai randomisé pour prouver son implication causale dans le cancer du poumon, relation causale qui a pu être cependant formellement affirmée par des approches non expérimentales ! Dans les urgences sanitaires gravissimes où la mort était l'issue rapide et inéluctable, telle que l'était le SIDA il y a 20-30 ans, il ne venait à l'esprit de personne de retarder l'essai d'un médicament présumé efficace et cela sans attendre les résultats lointains d'un essai randomisé.

Mais ce qui est regrettable, c'est que ce chantre de la méthodologie la plus efficace possible (à laquelle adhère la très grande majorité des médecins) ne se place que sur le plan des principes et, à l'appui, commente des essais cardiologiques en utilisant d'ailleurs des termes inadaptés (« groupe contrôle versus placebo » ne signifie pas groupe traité versus témoin mais groupe témoin versus témoin - car groupe contrôle est un anglicisme utilisé à tort pour groupe témoin - ce qui n'a aucun sens). On attendait, plutôt que l'histoire des essais randomisés, une analyse plus fine des conclusions qui sont tirées des études observationnelles publiées avant l'émergence plus tardive d'essais randomisés : en particulier celle de l'essai publié dans le *Lancet* qui s'est avéré reposer sur des données non valides, ce qui n'a pas empêché le ministre français de la Santé et l'OMS de sur-réagir instantanément contre la chloroquine sans analyse minutieuse préalable, alors que le Pr Raoult demandait un délai de 48h pour analyser cette production !

Depuis, l'essai randomisé britannique Recovery a été l'arme brandie par les adversaires de la chloroquine. Cette étude s'adressait à des patients Covid-19 hospitalisés répartis en 5 groupes (4 traitements dont la chloroquine versus placebo). Une analyse intermédiaire par une commission « indépendante » mais sollicitée par l'impatience des organismes sanitaires extérieurs, décide par un communiqué lapidaire de l'arrêt de l'essai de la chloroquine en invoquant son inefficacité à partir de deux chiffres: le groupe chloroquine affiche une mortalité

de 25,7% contre 23,5% pour le groupe placebo (différence faible et statistiquement non significative, qui ne permet pas théoriquement de conclure, sauf si la puissance de l'essai est suffisante pour pouvoir conclure à l'absence réelle d'effet protecteur de la chloroquine : mais cette information capitale n'est pas livrée !). Un deuxième commentaire vise les chiffres énormes de mortalité (la mortalité de la Covid-19 en population étant estimée à 0,5%, la mortalité tant spontanée que sous chloroquine est ici multipliée par un facteur 50 !) qui correspondent manifestement à des patients à très haut risque (en clair âgés et porteurs de pathologies déjà avancées ?), et tout le monde savait déjà qu'il était contre-indiqué de donner de la chloroquine à des porteurs de pathologies cardiaques : il était donc discutable d'inclure un groupe chloroquine chez des malades hospitalisés donc plus ou moins porteurs de risque. En fait, si le protocole ne prévoyait pas expressément l'inclusion de sujets à risque, ceux-ci avaient quand même la possibilité d'être inclus sur décision individuelle des soignants.

Voilà des commentaires plus proches de notre sujet qui soulignent que l'auréole de l'essai randomisé n'est pas une garantie de perfection méthodologique, particulièrement au niveau des critères d'inclusion et surtout de leur application fantaisiste.

En conclusion, on aura bien compris que les deux camps sont incapables de nous fournir une démonstration définitive et sans appel de la méthode qu'ils défendent.

On remet la balle au centre, on appuie sur la touche Reset... et que le meilleur gagne, mais en jouant avec les mêmes armes méthodologiques si possible...

***Note lexicale : l'essai randomisé (de l'anglais random, hasard) procède de l'attribution du traitement à tester ou d'un placebo (médicament « neutre ») par diverses modalités de tirage au sort, ce qui est la meilleure façon de répartir également les facteurs de risque dans les 2 groupes traité et témoin : le résultat est donc le reflet du seul traitement testé et non d'une asymétrie dans la composition des groupes.*

Claude Racinet,
professeur émérite (H) de Gynécologie-Obstétrique,
co-auteur du livre « La qualité de l'expertise médicale en question »

Don de la famille Debelmas

Grâce à l'entremise de notre confrère associé Michel Courtaud, la famille de notre regretté Président Jacques Debelmas a fait don à l'Académie de sa collection des bulletins de notre Compagnie, qui couvre les cinquante dernières années.

L'Académie remercie très chaleureusement les enfants du professeur Debelmas pour ce geste généreux, qui rappelle s'il en était besoin le grand attachement que leur père portait à notre Compagnie. Pour notre part, nous n'oublierons pas avec quel brio ce grand scientifique a par trois fois exercé la Présidence de l'Académie.

Durée des communications orales

Il est rappelé que, comme l'indiquait Madame le Chancelier dans le Bulletin n.4 d'avril 2018 (pp. 140-141), les communications faites durant les séances de l'Académie doivent être d'une durée de :

- **30 à 40 minutes maximum** pour les **communications « normales »**
- **15 minutes maximum** pour les **communications « courtes »**.

Nous remercions les conférenciers de bien vouloir respecter cette règle, qui garantit une bonne égalité de temps de parole entre eux.

Cotisations

Montant des cotisations 2020 :

- Membre titulaire : 70 euros y compris service du bulletin.
- Membre associé : 50 euros y compris service du bulletin.

Abonnement au bulletin (abonnés non associés) : 65 euros.

Il est vivement recommandé de régler la cotisation annuelle **au cours du premier trimestre de l'année** pour éviter la lettre de rappel et l'interruption du Bulletin.

Le Bureau de l'Académie se permet d'attirer l'attention de ses membres, titulaires et associés, sur le fait que notre Compagnie vit principalement de leurs cotisations. Dans la situation difficile que nous traversons, il est d'autant plus vital que chacun manifeste par son **adhésion effective** son soutien à la pérennité de notre Compagnie.

Règlement :

- Soit par **chèque** libellé à l'ordre de : *Académie Delphinale*. À adresser au trésorier : M. Pierre Burguburu, 2 avenue Jean-Perrot, 38100 Grenoble.
- Soit par **virement** sur le compte bancaire de l'Académie Delphinale (IBAN : FR76 1046 8024 8931 4554 0020 056 ; BIC : RALPFR2G), avec comme seule référence : votre nom + cotisation 2020.

Adhésion

L'Académie Delphinale n'est pas un cercle fermé.

Toute personne s'intéressant **aux arts, à l'histoire, aux lettres, aux sciences et techniques et à la conservation du patrimoine en Dauphiné** peut demander à être associée à ses travaux et activités, sous la seule condition d'être présentée par trois parrains, membres titulaires ayant prononcé leur discours de réception. Il est pour cela demandé de remplir le formulaire de candidature, [à télécharger sur le site Internet de l'Académie](#).

Le Secrétaire perpétuel se tient à la disposition de tout candidat à la qualité de membre associé pour lui fournir toute précision nécessaire et l'aider dans cette démarche.

Site Internet

Le **site Internet de l'Académie** a récemment fait peau neuve. Il contient de nombreuses informations sur les activités et sur l'histoire de l'Académie et du Dauphiné, et nous vous invitons à le consulter et à le faire connaître : www.academiedelphinale.com.

Nous rappelons par ailleurs que le Président et les membres du Bureau ont proposé, pour la durée du confinement, la mise en ligne sur le site de notre Compagnie de textes courts portant sur des sujets variés : historiques, philosophiques, etc. Ces contributions (textes, images...) sont consultables sur la **page dédiée** : <http://www.academiedelphinale.com/documentation/51-gardons-le-lien>. Celle-ci a été mise à jour jusqu'à fin juin à mesure de l'arrivée des nouvelles contributions, et restera encore en ligne quelque temps.

Courrier adressé à l'Académie

Il est rappelé que le courrier adressé personnellement au Secrétaire Perpétuel et impersonnellement à l'Académie Delphinale doit, à titre transitoire, depuis le 1^{er} avril 2020, être envoyé à l'adresse suivante :

M. Yves Armand, Secrétaire Perpétuel, 6 rue Fantin-Latour, 38000 Grenoble.

L'adresse de M. le Trésorier reste inchangée.

La Lettre mensuelle

Responsable de la publication : M. Yves Armand, Secrétaire perpétuel.

Composition et mise en page : M. Gilles-Marie Moreau, Président.

Fondée en 1772, autorisée par lettres patentes de Louis XVI en mars 1789, l'**Académie Delphinale** a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1898. Elle a pour but d'encourager **les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine** et toutes études intéressant les départements de **l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes** qui constituent l'ancienne province du Dauphiné. Elle est membre de la Conférence Nationale des Académies, sous l'égide de l'Institut de France.

Vous appréciez cette Lettre mensuelle ? Faites-le savoir autour de vous et incitez vos interlocuteurs à s'y abonner **gratuitement**, sur simple demande par courriel.

L'**Académie Delphinale** respecte le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD). Continuer à recevoir cette Lettre mensuelle signifie que vous acceptez de continuer à figurer sur sa liste de diffusion. Si vous ne souhaitez plus figurer sur cette liste, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler par courriel.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos lettres mensuelles sur notre site : <http://www.academiedelphinale.com/documentation/52-lettre-mensuelle>.

Contact (**attention : nouvelle adresse postale, dès le 1^{er} juillet !**) :

Académie Delphinale
Musée Dauphinois
30 rue Maurice-Gignoux
38031 Grenoble cedex 1.

www.academiedelphinale.com

academiedelphinale@gmail.com

Secrétariat :

Mme de Rosa, 06 10 92 98 59

evelynederosa@free.fr

